

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 12/09/2016.	Dossier complet le 04.10.2016	N° d'enregistrement F09316PO181

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle voirie de liaison entre les chemins des Ferrages et du Cimetière, au sud du centre-ville de Signes.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Georges FERRERO, Représentant de la Communauté d'Agglomération

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Le projet concerne la création d'une nouvelle voirie d'un linéaire de 150 m et d'une emprise de 10 m.
7° a)	Un pont sera créé pour enjamber le ruisseau du Raby. La longueur du pont sera équivalente à l'emprise de la voirie, soit 10 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet, d'une emprise totale de 12 356 m², comprend les éléments suivants :

- Une nouvelle voirie de 10 m d'emprise sur un linéaire de 150 m sera réalisée au sud de la RD2 entre le chemin des Ferrages à l'ouest et le chemin du Cimetière à l'est.

- Deux giratoires d'une emprise de moins de 0,4 ha chacun seront créés,
 - l'un à l'ouest du projet au croisement du chemin des Ferrages et de la rue Saint-Peire, au droit de l'actuelle gare routière,
 - le second à l'est au croisement du chemin du Petit Plan et du chemin du Cimetière.

- Un nouvel ouvrage hydraulique sera également aménagé au niveau du franchissement du Raby par cette voirie de desserte. Sa section hydraulique sera de 4 m de large pour 1,4 m de haut.

- Deux nouvelles zones de parkings seront créées en rives gauche et droite du Raby.

Parallèlement, le parking du tennis sera réaménagé comme le sera la gare routière existante en partie ouest du projet.

4.2 Objectifs du projet

La liaison du chemin des Ferrages au chemin du Cimetière s'inscrit dans le déverrouillage de l'unique voie centrale traversante du village (RD2).

La construction d'un centre commercial (hors projet) est envisagée au sud du village, ce qui aura pour effet d'augmenter significativement le trafic sur cette zone. A ce jour, celle-ci est fréquentée uniquement par des bus scolaires, dont l'accès à la gare routière n'est pas fonctionnel.

L'objectif de la création de cette nouvelle voirie est donc de donner une transversalité est-ouest au sud du village et de rendre plus aisé l'usage de la gare routière existante ainsi que l'accès au futur centre commercial.

Ce déverrouillage permettra également aux Services de Secours et d'Incendie Départementaux d'intervenir plus rapidement sur la partie ouest du village et notamment sur les installations sportives existantes. Côté ouest, le terre-plein jouxtant la gare routière sera aménagé en zone de parking relais.

Côté est, le parking réalisé permettra aux habitants de la partie est du village de stationner sans venir sur le parking relais et aller directement à l'école communale en passant par les traverses de l'église.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le Maître d'Ouvrage envisage de démarrer les travaux courant 2016 dès obtention des autorisations nécessaires. Les travaux sont prévus jusqu'en 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La charge de trafic estimée après la mise en service de l'ensemble des aménagements est de l'ordre de 200 véhicules par jour dont 50 poids lourds (bus, véhicules pompiers et camions de livraisons vers le futur centre commercial).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour les rubriques :

- 2.1.5.0 : Interception des eaux de ruissellement sur l'emprise du projet de 12 356 m²
- 3.1.2.0 : Modification du profil en travers du cours d'eau sur une longueur de 10 m
- 3.1.3.0 : Impact sur la luminosité du cours d'eau par la création d'un pont de 10 m de long
- 3.2.2.0 : Création de remblais dans le lit majeur du cours d'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas pour les rubriques 6°d et 7°a

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
a- Emprise du projet	a- 12 356 m ²
b- dont nouvelles surfaces imperméabilisées	b- 6 093 m ²
c- Dimension de la voirie	c- 150 m de long /10 m de large
d- Emprise des giratoires	d- moins de 1 500 m ² chacun
e- Dimensions du pont	e- 10 m de long pour une section hydraulique de 4 m de large sur 1,4 m de haut
f- Nombre de places de parking existantes réaménagées	f- 95
g- Nombre de nouvelles places de parkings créées	g- 75

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Nouvelle voirie de liaison entre les chemins des Ferrages et du Cimetière, au sud du centre-ville de Signes.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 51 ' 51 " E Lat. 43 ° 17 ' 21 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 51 ' 41 " E Lat. 43 ° 17 ' 20 " N

Communes traversées :

Signes

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe en zone «UB» au PLU. Cette zone doit permettre une extension en greffe du village. Elle a vocation à constituer un nouveau quartier du village en regroupant principalement de l'habitat mais aussi des services, des commerces, des activités ainsi que des équipements publics qui y sont liés.

En situation existante, on retrouve 4 452 m² de surfaces imperméabilisées (parkings et voiries existantes) et 7 908 m² d'espaces verts et de friches.

En situation projetée, on passera à 10 545 m² d'espaces imperméabilisés et 1 814 m² d'espaces verts, soit 6 093 m² de nouvelles surfaces imperméabilisées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Projet situé en zone UB du PLU révisé en date du 13 juillet 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de deux ZNIEFF terrestres de type II, dites "La chaîne de la Sainte Baume, la Mourre d'Agnis et la forêt domaniale de Mazaugue" ainsi que "le plateau de Siou-Blanc et la forêt domaniale des Morières". Les berges du Latay sont également couvertes par une ZNIEFF de type II dénommée "Haute Vallée du Gapeau".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection de deux sites classés au titre des monuments historiques : l'église paroissiale Saint-Pierre (Immatriculation PA00081738) et une fontaine datant de 1536 (Immatriculation PA00081739).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne recense aucun périmètre de captages d'eau à proximité directe du site selon les données fournies par l'Agence Régionale de la Santé PACA.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul site inscrit est celui de la Sainte Baume, distant de plus de 7 km du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 sites Natura 2000 les plus proches se situent dans un rayon de 10 km autour du projet. Ces sites sont protégés par une ZSC - Directive habitat. La zone la plus proche se situe à plus d'1 km au sud du projet. Il s'agit de la Forêt domaniale de Morières-Montrieux. Les 2 autres zones répertoriées se situent à plus de 5 km au nord du site. Il s'agit de secteurs distincts appartenant au Massif de la Sainte Baume.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réaménagement de la gare routière et du parking du tennis en partie ouest du projet nécessiteront l'évacuation de matériaux dans le cadre de la reprise des matériaux de surfaces, des structures de chaussées et de parkings.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux liés à la réalisation des travaux (béton, structure de chaussée, revêtement de surface, ...)
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet en état actuel est une zone pour partie artificialisée et pour partie en friche présentant une très faible valeur en termes de biodiversité. Le tracé du Raby est par ailleurs bétonné en situation existante sur l'ensemble de son parcours en centre-ville et ce jusqu'au projet. L'ouvrage hydraulique présentera une largeur de tablier limitée à 10 m. Son impact sur l'obscurcissement du cours d'eau et donc sur l'écosystème actuel sera dès lors limité. Le projet ne devrait de ce fait induire aucune incidence négative supplémentaire majeure sur son environnement ni sur l'écosystème du Raby.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux vont induire une gêne temporaire pour les individus locaux, perturbation qui disparaîtra dès la fin du chantier. Le projet est par ailleurs trop éloigné des sites Natura 2000 les plus proches (distance supérieure à 1 km) pour avoir une incidence sur l'état de conservation de ces sites répertoriés précédemment.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet en état actuel est une zone pour partie artificialisée et pour partie en friche présentant une très faible valeur en termes de biodiversité.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est repris en zone de risque inondation selon l'Atlas des Zones Inondables (AZI) - La carte d'aléa des risques de retrait-gonflement du BRGM mentionne un aléa faible pour cette zone. Cette information sera validée dans le cadre de l'étude géotechnique à réaliser. - Selon le BRGM, l'emprise du projet de voirie se trouve en secteur à risque de nappe sub-affleurante. Cette information sera validée dans le cadre de l'étude géotechnique à réaliser.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront sources de nuisances sonores de manière temporaire et limitée dans le temps. Les travaux n'auront lieu qu'en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, la charge de trafic envisagée sera faible, de l'ordre de 200 véhicules/jour.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront sources de vibrations (création de plateforme, compactage de structure de chaussée, ...).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces nuisances seront toutefois limitées à la période des travaux (en période diurne).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Création d'un réseau d'éclairage public respectant la législation en vigueur.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		Le projet engendrera indirectement des rejets polluants liés à la circulation routière.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Un réseau d'assainissement pluvial sera créé avec des rejets dans le ruisseau du Raby.</p> <p>Des bassins de rétention pour un volume total de 800 m³ sont envisagés en vue de compenser l'augmentation des rejets par rapport à la situation existante.</p> <p>Ces bassins sont dimensionnés pour une occurrence centennale. Ils seront accompagnés de dispositifs de traitement de la pollution chronique et accidentelle avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le réaménagement de la gare routière et du parking du tennis en partie ouest du projet nécessiteront l'évacuation de matériaux dans le cadre de la reprise des matériaux de surfaces, des structures de chaussées et de parkings.</p> <p>Les produits issus de ces opérations seront évacués vers des décharges et centres de tri agréés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet est situé dans le périmètre de protection de deux sites classés répertoriés à proximité.</p> <p>L'emprise du projet comprend aujourd'hui des parkings existants et des secteurs en friche. L'aménagement du projet permettra de structurer l'ensemble du secteur et de lui donner une plus-value paysagère.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Comme expliqué précédemment, la liaison du chemin des Ferrages au chemin du Cimetière s'inscrit dans le déverrouillage de l'unique voie centrale traversante du village (RD2).</p> <p>Le but est donc de donner une transversalité est-ouest au sud du village et de rendre plus aisé l'usage de la gare routière existante ainsi que l'accès au futur centre commercial.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un centre commercial est en voie de construction à la limite sud-ouest du projet.
Les travaux de réalisation de ce dernier devraient être en voie de finalisation au moment du démarrage des travaux liés au présent projet.
Le projet permettra de faciliter l'accès au centre commercial.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (aménagement d'une voie nouvelle et réaménagement d'équipements existants) et du contexte dans lequel il sera réalisé, le projet ne semble pas devoir être soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments à retenir sont les suivants :

- désenclavement et meilleure desserte d'équipements existants (centre sportif, gare routière, centre de secours) et projetés (centre commercial)
- création d'un parking relais associé à la gare routière
- l'opération est située en dehors de toute zone réglementaire à enjeux environnementaux
- Le site du projet en état actuel est une zone pour partie artificialisée et pour partie en friche présentant une très faible valeur en termes de biodiversité. Sa réalisation ne devrait de ce fait induire aucune incidence négative supplémentaire majeure sur son environnement ni sur l'écosystème du Raby.
- Les incidences du projet sur le réseau hydrographique aval seront réduites par la création de bassins de rétention dimensionnés pour une occurrence centennale, associés à des ouvrages de traitement des eaux avant rejet.

Enfin, il convient de noter que des mesures seront prises en phase chantier afin de limiter les nuisances pour les riverains et l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à La Caillère d'Azur

le, 15 AVRIL 2016

le Vice Président

Georges FERRERO

Signature

